



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2021-029

PUBLIÉ LE 18 FÉVRIER 2021

Sommaire

DDCS

64-2021-02-15-009 - Arrêté portant subdélégation de signature de Mme Véronique MOREAU, directrice départementale de la cohésion sociale en faveur des personnels de la direction (3 pages)	Page 3
64-2021-02-15-010 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Véronique MOREAU, directrice départementale de la cohésion sociale en faveur des personnels de la direction (2 pages)	Page 7

DDCS

64-2021-02-15-009

Arrêté portant subdélégation de signature de Mme
Véronique MOREAU, directrice départementale de la
cohésion sociale en faveur des personnels de la direction

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique MOREAU et de M. Thierry d'ANGELO, la délégation de signature sera exercée par :

- Mme Christine BILLONDEAU, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, pour l'ensemble des attributions et les compétences du pôle des politiques de solidarité.
- Monsieur Robin HOUSSAYE, attaché d'administration de l'Etat et Mme Marielle PAMBRUN attachée d'administration de l'Etat en ce qui concerne les attributions et compétences du service « politique sociale du logement ».
- Mme Suzana EL HOUT, attachée d'administration de l'État en ce qui concerne les attributions et compétences du service « hébergement d'urgence et d'insertion ».
- Mme Corine LAGACHE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale en ce qui concerne les attributions et compétences du service « protection des publics spécifiques ».
- Mme Christine LAPLACE, conseillère technique de service social pour ce qui concerne les avis et décisions techniques relatifs aux situations individuelles.
- Mme Marie-Ann LATHIERE, attachée d'administration de l'Etat en ce qui concerne les attributions et compétences du champ immigration asile.
- Mme Emilie PELISSIER, attachée d'administration de l'Etat, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la transmission ou courrier relatifs aux missions aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Mme Marie-France BOUSQUET, attachée d'administration de l'État hors classe, en ce qui concerne la transmission ou courrier relatifs à la politique de la ville.
- Mme Pascale BESNARD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, gestionnaire de la commission de réforme, pour ce qui concerne les procès verbaux relatifs à la commission de réforme de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat.

Article 3 : sont exclus de la délégation de signature prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus, les actes, documents et décisions visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-02-11-005 du 11 février 2021 donnant délégation de signature à la directrice départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques, qui restent soumis à la signature du préfet.

Article 4 : en période d'astreintes (du lundi au vendredi de 20h00 à 08h00 et du samedi au dimanche) la compétence sur l'ensemble des champs d'attribution de la direction départementale de la cohésion sociale est donnée à Christine BILLONDEAU et Marie-Ann LATHIERE.

Article 5 : les actes signés au titre de la présente subdélégation comporteront la mention :

POUR LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ET PAR SUBDELEGATION
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

et seront adressés sous le timbre suivant :

PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES
Direction départementale de la cohésion sociale

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs (la juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr)

Article 7 : Mme Véronique MOREAU, directrice départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que les agents précités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le 15 février 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice départementale
de la cohésion sociale

Véronique MOREAU

DDCS

64-2021-02-15-010

Arrêté portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire de Mme Véronique
MOREAU, directrice départementale de la cohésion
sociale en faveur des personnels de la direction



**Arrêté n° _____ portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire de Mme Véronique MOREAU, directrice départementale de la
cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques en faveur des personnels de la direction**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

VU le décret n° 2009 – 1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 30 janvier 2019 nommant M. Eric SPITZ, préfet des Pyrénées-Atlantiques ;

VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 23 mars 2018 nommant Mme Véronique MOREAU, directrice départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques à compter du 1^{er} avril 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 64-2020-12-21-003 du 21 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral 64-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020, portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 64-2021-02-11-006 du 11 février 2021, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Véronique MOREAU, directrice départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques ;

ARRÊTE

Article premier : Conformément aux termes de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-02-11-006 du 11 février 2021, Mme Véronique MOREAU, subdélègue sa signature en matière d'ordonnancement secondaire aux personnes ci-dessous :

- ◆ Pour les actes juridiques relatifs au fonctionnement de la direction départementale de la cohésion sociale (bon de commande, contrat) inférieur au seuil de passation de marchés (100 000 euros) :
 - Monsieur Thierry D'ANGELO, directeur-adjoint de la cohésion sociale,
 - Madame Christine BILLONDEAU, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale.

- ◆ Pour les actes comptables concernant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et le cas échéant des opérations relatives aux recettes (titre de perception, états exécutoires, cessions) :
 - Monsieur Thierry D'ANGELO, directeur-adjoint de la cohésion sociale,
 - Madame Christine BILLONDEAU, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale,
 - Monsieur Richard CRISTINA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, gestionnaire budgétaire du secrétariat général commun.

Article 2 : Il est donné subdélégation de signature :

- ◆ pour l'exécution de la fonction de valideur dans l'application CHORUS-FORMULAIRE pour l'ensemble des budgets opérationnels de programme pour lesquels la direction départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques est unité opérationnelle à :
 - Monsieur Richard CRISTINA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, gestionnaire budgétaire du secrétariat général commun.
- ◆ pour l'exécution de la fonction de valideur dans l'application CHORUS-FORMULAIRE pour l'aide sociale Etat (BOP 177) et les mandataires judiciaires individuels à la protection des majeurs (BOP 304) aux agents suivants :
 - Mme Corine LAGACHE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale
 - Mme Martine FERRER, adjoint administratif

Article 3 : Signature

Est joint en annexe la signature des agents concernés par la présente subdélégation.

Article 4 – Les actes signés au titre de la présente subdélégation comporteront la mention :

POUR LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ET PAR SUBDELEGATION

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

Article 5 – La directrice départementale de la cohésion sociale, les personnels concernés et le directeur des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pau, le 15 février 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice départementale
de la cohésion sociale

Véronique MOREAU